



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

N° de la demande : 2009-4591
Catégorie : Ajout d'une allégation relative au
Produit : Herbicide Velocity B
N° d'homologation : 29214
Matière(s) active(s) (m.a.) : Pyrasulfotole (PAS)
Bromoxynil (BRY)

N° de document de l'ARLA PDF en français: 2006968

But de la demande

La présente demande vise à inclure un intervalle de réensemencement de 10 mois pour les tournesols relativement à l'herbicide Velocity B, actuellement homologué comme composante du mélange en cuve de l'herbicide Velocity M3 pour le contrôle et la suppression de certaines mauvaises herbes graminées ou à feuilles larges dans le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'était requise pour la présente demande.

Les données déjà étudiées auparavant ont été réévaluées pour cette demande. L'ajout d'un intervalle de réensemencement de 10 mois pour les tournesols sur l'étiquette de l'herbicide Velocity B peut être appuyé en ce qui concerne les résidus dans les aliments. L'exposition aux résidus de pyrasulfotole et de bromoxynil ne devrait augmenter dans aucun segment de la population.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'herbicide Velocity B est une des deux composantes herbicides du mélange en cuve prêt à l'emploi, le mélange en cuve d'herbicide Velocity M3. Les données sur les cultures de rotation, tirées de trois essais sur le terrain menés au cours d'une période d'évaluation (2007-2008) dans deux sites de la Saskatchewan, montrent les dommages causés aux tournesols dans l'année suivant une application du mélange en cuve de l'herbicide Velocity M3. On a aussi tenu compte des données sur les cultures de rotation soumises pour les différents produits composant le mélange en cuve d'herbicide Velocity M3.

En fonction des preuves fournies, l'ajout d'un intervalle de réensemencement de 10 mois pour les tournesols sur l'étiquette de l'herbicide Velocity B (un des produits composant le mélange en cuve d'herbicide Velocity M3) était appuyé en ce qui concerne la sécurité pour les cultures de rotation.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis en appui au produit, l'herbicide Velocity B, et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre l'ajout d'une nouvelle allégation relative au réensemencement.

Références

Numéro de Titre
l'ARLA

1816578 2009, Infinity Herbicide (pyrasulfotole + bromoxynil) for broadleaf weed control in tame oats, DACO: 10, 10.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.